



 agir ensemble

Comment pratiquer le tiers payant complémentaire avec la MSA ?

■ Hospitalisation et soins externes



COMMENT PRATIQUER LE TIERS PAYANT COMPLEMENTAIRE AVEC LA MSA ?

EN CAS D'HOSPITALISATION

y compris les séances et actes dispensés en hôpital de jour

1

Selon le support présenté par l'assuré...

Carte Vitale



ou

Carte de l'organisme complémentaire



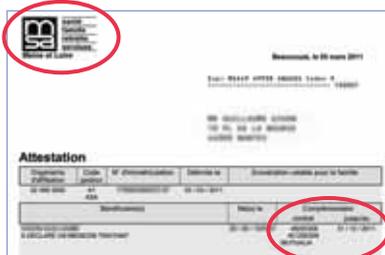
ou

L'assuré n'a aucun document disponible justifiant de ses droits => consulter le CDR (MSA)



ou

Attestation de droits



ou

Fiche reflet



... j'identifie la MSA comme organisme gestionnaire de la part complémentaire et je vérifie l'ouverture des droits

Code régime 02 = régime agricole
n° de département = MSA gestionnaire
1 ou 5 à la fin du numéro d'identification = MSA
+ zone « Mutuelle » renseignée

MSA mentionnée dans la zone « Organisme de gestion »

MSA mentionnée dans la zone « Organisme gestionnaire »
+ zone « Complémentaire en gestion » renseignée

Logo MSA + zone « Complémentaire » renseignée

MSA mentionnée dans la zone « Votre organisme » + information concernant la complémentaire renseignée

2

Je demande la prise en charge à la MSA

Demande à adresser à la MSA inscrite sur le support de droits présenté par l'assuré

(Carte vitale, attestation de droits, CDR, carte de l'organisme complémentaire)

3

J'ai l'accord de prise en charge
J'adresse la facture à la MSA

Facture à adresser à la caisse de MSA qui a remis l'accord de prise en charge

COMMENT PRATIQUER LE TIERS PAYANT COMPLEMENTAIRE AVEC LA MSA ?

EN CAS DE SOINS EXTERNES

Les prestations dispensées dans le cadre des soins externes concernent les soins ne donnant pas lieu à l'hébergement du patient. Ils sont effectués par un professionnel de l'établissement hospitalier dans le cadre de son activité salariée et facturés par ce dernier, à l'exception des séances de dialyse, de chimiothérapie et des actes dispensés en hôpital de jour.

Le tiers payant sera réalisé uniquement sur présentation de la carte de l'organisme complémentaire, qui précise les taux de remboursement de la part complémentaire.

1

J'identifie la MSA comme organisme gestionnaire de la part complémentaire et je vérifie l'ouverture des droits

Carte de l'organisme complémentaire

2

J'identifie le pourcentage de remboursement de la part complémentaire

MUTUALIA BRITANNE		MUTUALIA BRITANNE	
NOM	PRENOM	NUMERO	DATE DE NAISSANCE
...
Taux de remboursement de la part complémentaire : 80%		Nom de l'organisme gestionnaire de la part complémentaire : MSA	

3

J'adresse la facture à la MSA

Facture à adresser à la caisse de MSA gestionnaire, mentionnée sur la carte de l'organisme complémentaire

Les partenaires de la MSA



PACIFICA - ASSURANCES DOMMAGES



Pour plus d'informations, contactez la MSA.



L'essentiel & plus encore